



 prixwicar.lille.fr

PRESENTATION

La Ville de Lille propose chaque année le Prix Wicar - Résidence de création de la Ville de Lille à Rome. Ce prix a été rendu possible grâce au legs du Chevalier Wicar en 1837, à la Ville de Lille, à la Société des Sciences de l'Agriculture et des Arts et aux Pieux Etablissements de la France à Rome et à Lorette.

Ce programme accueille chaque année **3 artistes émergents** originaires de la métropole lilloise, pour une résidence de **trois mois** afin de créer un projet spécifique sur Rome. La vocation de cette résidence est d'offrir aux artistes pensionnaires un cadre de travail exceptionnel et un accompagnement professionnel pour aider leur développement.

Ce prix est composé :

- D'une bourse de recherche et de production de **5 500 €** de la Ville de Lille ;
- De la mise à disposition gracieuse d'un **atelier-logement** grâce au partenariat des Pieux Etablissement de la France à Rome et à Lorette ;
- D'un accompagnement à Rome pour la recherche et la mise en réseau de nos partenaires romains ;
- D'une valorisation à Rome par un **Open studio** organisé par l'Institut français Centre Saint Louis et nos partenaires romains ;
- D'une **exposition** à Lille au sein de l'Espace Le Carré, Espace Municipal d'Art Contemporain de la Ville de Lille ;
- D'un accompagnement artistique par le **commissaire invité** – lauréat du Nouveau Grand Tour de l'Institut français Italie.

L'ATELIER WICAR

La résidence, appelée Atelier Wicar, est composée d'un logement meublé de type 2 et d'un espace atelier de 30 m². Vaste et lumineux, l'ensemble est situé Via del Vantaggio, dans le centre historique de Rome, à proximité de la monumentale Piazza del Popolo.

Ce logement est mis à disposition gracieusement grâce au partenariat avec les Pieux Établissements de la France à Rome et à Lorette.

Chaque lauréat est en autonomie à Rome et accompagné à distance lors de sa résidence - la Direction des Arts Visuels et de l'Art dans l'Espace Public n'étant pas représentée – mais bénéficie d'un environnement propice à la recherche artistique et à la créativité qui s'appuie sur un réseau de partenaires et de professionnels institutionnels et/ou culturels romains qui sont activés lors de la résidence.



© Christophe Gouazé - Open Studio Lise Lerichomme



© Ville de Lille

LE DISPOSITIF DE CREATION

La Ville de Lille verse par délibération et par convention au lauréat une aide financière de **5 500 €**.

Cette montant de la bourse comprend :

- Le transport aller/retour pour Rome du lauréat et du matériel technique nécessaires à la résidence ;
- Les frais de vie sur place lors de la résidence ;
- La production du projet sélectionné.

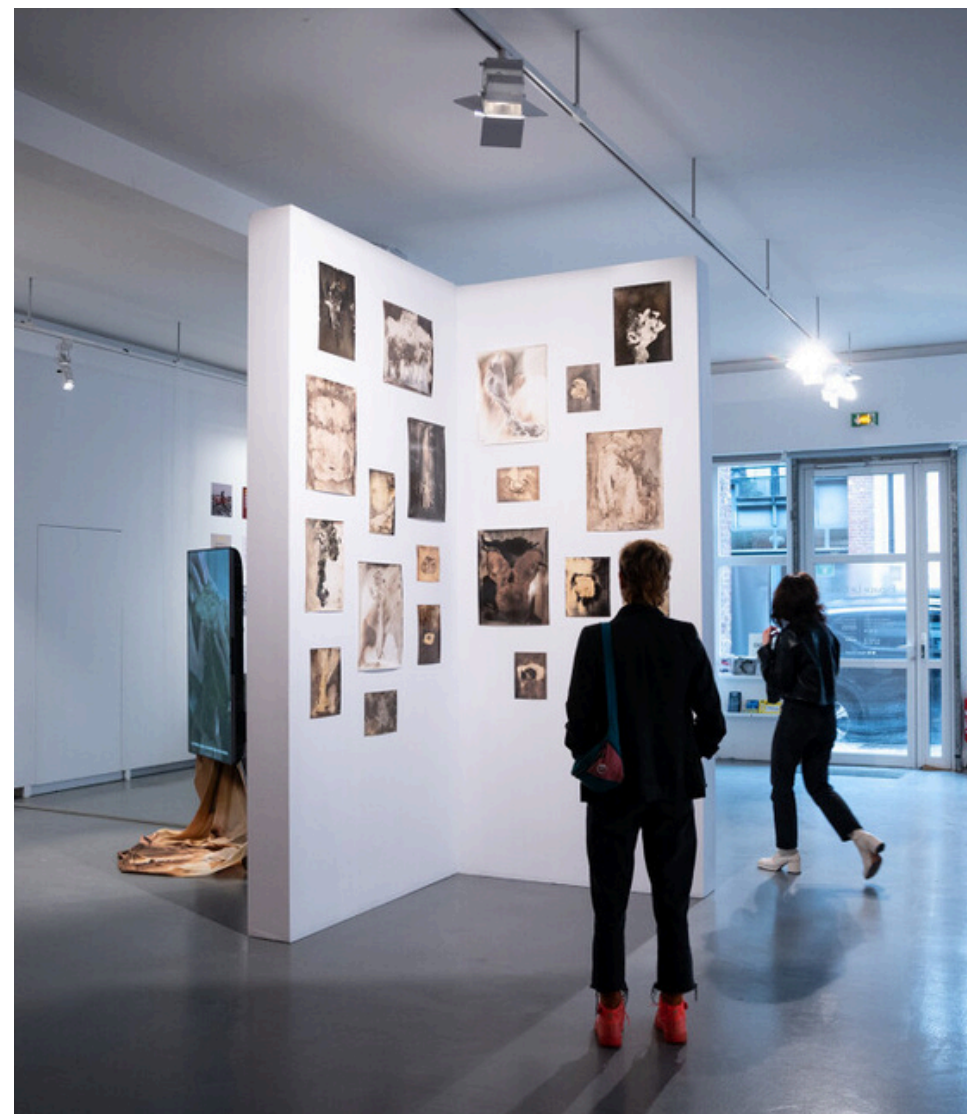
Les droits d'exposition feront l'objet d'un contrat et d'une rémunération séparés.

L'EXPOSITION

Depuis 2023, les lauréats bénéficient de l'accompagnement d'un commissaire invité, lauréat du programme Nouveau Grand Tour. Le programme de résidence Nouveau Grand Tour, porté par l'Institut français et l'Ambassade de France en Italie en partenariat avec la Ville de Lille, a mis en place une résidence de recherche à Rome destinée à un commissaire d'exposition.



© Thomas Lo Presti - Dicom Ville der Lille - Format à l'italienne XI



© Thomas Lo Presti - Dicom Ville der Lille - Format à l'italienne XIV



© Thomas Lo Presti - Dicom Ville de Lille - Format à l'italienne XV



© Anais Gadeau - Format à l'italienne 8

Plus d'information sur l'Espace Le Carré :

 elc.lille.fr

  @espacelecarre

LE CHEVALIER WICAR

Jean-Baptiste Wicar, dit Chevalier Wicar, est un peintre et collectionneur né à Lille en 1762. Il s'installe en Italie à partir de 1800, et fait construire en 1825 à Rome un atelier destiné à accueillir de jeunes artistes lillois. À sa mort en 1834, il lègue à la Ville de Lille une importante collection de dessins, aujourd'hui conservée au Palais des Beaux-Arts. La Ville reçoit le legs de l'atelier romain en 1837. Les résidences d'artistes y ont été perpétuées jusqu'en 1939 puis réactivées en 1991.

LA SELECTION DES CANDIDATS

Les 3 lauréats sont désignés par un jury présidé par l'Adjoint au Maire, Délégué à la Culture.

Les dossiers sont étudiés et annotés selon les critères suivants :

- La qualité de la démarche artistique qui correspond à 40% de l'appréciation ;
- La qualité du projet qui correspond à 30% de l'appréciation ;
- La motivation pour la résidence qui correspond à 20% de l'appréciation ;
- La cohérence du budget de production de l'œuvre (matériaux, prestations...) qui correspond à 10% de l'appréciation.

ADMISSIBILITE DES CANDIDATS

- Être âgé de 40 ans au plus à la date limite de la remise des dossiers de candidature.
- Résider ou avoir un atelier à Lille sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille – la Mel.
- Être inscrit dans un réseau professionnel en France (URSSAF; Agessa)
- Être engagé dans une démarche artistique professionnelle et proposer un projet de création précis qui sera réalisé dans le cadre de la résidence d'artiste à Rome ou finalisé dans les six mois qui suivront le retour de résidence.
- Tout candidat non retenu est admis à se représenter une 2ème fois pour la période et l'année de son choix. Au-delà de 2 candidatures, les candidats devront observer une période de 2 ans sans se représenter.
- Les pratiques artistiques relevant du spectacle vivant et de la musique ne sont pas éligibles.
- Les candidatures des étudiants en école d'art ne sont pas retenues.

PIECES A FOURNIR

1. Formulaire d'inscription ci-joint dûment complété et signé ;
2. Lettre de motivation ;
3. Note d'intention portant sur le projet artistique envisagé lors de la résidence à Rome et qui présentera un projet spécifique à la résidence et qui développera le lien avec Rome ;
4. Budget estimatif de production de l'œuvre qui sera présentée à l'exposition « Format à l'italienne » (hors frais de déplacement/voyage) ;
5. Curriculum vitae détaillé (formation ; résidences artistiques en France et/ou à l'étranger ; expositions collectives et/ou individuelles ; publications et/ou catalogues, monographies etc.) ;
6. Portfolio artistique comportant une sélection de 10 visuels maximum :
 - Par mail
 - Possibilité également d'envoyer ce portfolio par voie postale
7. Justificatif de résidence ou d'atelier de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone fixe uniquement, taxe d'habitation, avis d'imposition etc.) ;
8. Attestation d'affiliation à un organisme professionnel (URSSAF; Agessa) ;
9. La copie d'une pièce d'identité.

Merci de transmettre chaque pièce du dossier demandé en pièces jointes d'un mail qui n'excède pas 10MB. Les pièces doivent être transmises au format fichier ou PDF distinct. Pour des raisons de sécurité, les plateformes de partage de fichiers (wetransfer, googledrive...) ne sont pas autorisées.

Le dossier est à remettre au plus tard le Dimanche 10 mai 2026

Tout dossier arrivé ultérieurement ne pourra être accepté

Par mail à l'adresse suivante :

atelierwicar@mairie-lille.fr

OU

Par voie postale à l'adresse suivante (le cachet de la poste faisant foi)

DIRECTION DES ARTS VISUELS

23, rue du Pont Neuf

59 000 LILLE

IMPORTANT

Un accusé de réception du dossier de candidature sera systématiquement envoyé par courrier électronique uniquement à tous les candidats, après la date de dépôt de dossier. Si le candidat ne le reçoit pas, il doit impérativement se mettre en contact avec la Direction des Arts Visuels et de l'Art dans l'Espace Public.



RESULTATS :

La liste des lauréats est publiée sur le site Internet de la Ville de Lille après la réunion du jury qui aura lieu fin juin.

Les lauréats reçoivent par ailleurs un courrier électronique de la Ville de Lille officialisant leur sélection au Prix Wicar – Résidence de création de la Ville de Lille à Rome et sont invités à rencontrer la Direction des Arts Visuels et de l'Art dans l'Espace Public.

Pour toute information complémentaire la Direction des Arts Visuels et de l'Art dans l'Espace Public est à votre disposition

DIRECTION DES ARTS VISUELS ET DE L'ART DANS L'ESPACE PUBLIC
23, rue du Pont Neuf
59000 LILLE
0362260830
atelierwicar@mairie-lille.fr

